

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo:
b:***12026492***

BRUXELLES

Greffe

18 JAN. 2012

N° d'entreprise : 0877.628.383

Dénomination

(en entier) : **TOXMINDS**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : avenue de Broqueville, 116 à 1200 Bruxelles.

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification aux statuts suite au rachat de parts

xxxxxx

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Anne RUTTEN, notaire à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, le dix-neuf décembre deux mille onze, portant la mention d'enregistrement : "Enregistré un rôle, deux renvoi(s), au premier bureau de l'Enregistrement de Forest, le vingt-trois décembre deux mille onze volume 81, folio 57, case 10. Reçu vingt-cinq euros. Pr le Receveur, (signé) COULON E.", ce qui suit :

xxxxxx

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée confirme la décision de rachat de vingt parts sociales propres de la société par prélèvement sur les réserves disponibles. Elle décide en conséquence de détruire immédiatement lesdites parts sociales.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit:

Article 4:

Le premier alinéa de cet article est remplacé par le texte suivant: "Het kapitaal van de vennootschap bedraagt achttienduizend zeshonderd euro (18.600 EUR), verdeeld in tachtig (80) aandelen zonder nominale waarde."

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Déposés en même temps une expédition du procès-verbal de Modification aux statuts suite au rachat de parts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Anne RUTTEN, notaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature